

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, sur la pétition intitulée: «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-225 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a pris connaissance de la problématique relevée par les riverains, suite aux différents courriers des habitants et à la demande de la Direction générale de la mobilité, lors d'une séance sur place en juin 2009.

La rue Eugène-Pittard, sur son tronçon entre la route de Florissant et l'avenue Louis-Aubert, est une voie de desserte à sens unique avec un trafic d'environ 4000 véhicules/jour et de nombreux accès desservant les habitats et emplois. Cette rue connaît aussi un transit sensible, inadéquat par rapport à sa fonction hiérarchique de rue de desserte. Il s'agit d'un transit «obligé» des véhicules venant de Florissant (Chêne-Bougeries) et se rendant en direction de Champel et Carouge, puisque le tourner à gauche n'est pas possible sur le carrefour Florissant/Louis-Aubert (via les axes de circulation du réseau primaire).

Plusieurs dysfonctionnements liés au trafic individuel sont relevés par les habitants et constatés sur place:

- la difficulté de s'insérer dans la rue Eugène-Pittard pour les véhicules venant du chemin de Normandie et dans une moindre mesure de la rue Giovanni-Gambini, en raison de la proximité avec le carrefour à feux et les remontées de files;
- les problèmes de sécurité pour les mobilités douces (conflit et visibilité au niveau des accès, gabarit limité de la rue et vitesse des véhicules);
- les comportements inadéquats tels que le stationnement sur les trottoirs, l'utilisation inappropriée des aménagements cyclables.

Pour ces raisons et afin de répondre aux demandes des riverains, il était nécessaire d'engager une étude de circulation et d'aménagement tenant plus largement compte de ces dysfonctionnements.

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a mandaté un bureau d'ingénieurs en transports en décembre 2009, pour apporter des améliorations en termes d'aménagement et de modération, mais aussi appréhender plus largement la problématique du transit sur un périmètre élargi.

Cette étude vient d'être rendue. Elle met en évidence la complexité des mesures nécessaires pour répondre à l'objectif de suppression du transit, puisque l'impact se ferait sur les axes primaires et leurs carrefours.

Cette étude propose donc deux types de mesures:

- une variante d'aménagement légère pour modérer et sécuriser la circulation à la rue Eugène-Pittard et améliorer le problème d'accessibilité;
- une variante plus lourde qui a pour objectif de maîtriser le transit dans cette rue.

L'étude sera prochainement soumise à la Direction générale de la mobilité pour validation et suite à donner quant à la mise en place des mesures préconisées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 10 novembre 2010.